

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTIONS

1835 (LVI). Questions relatives à la population

Le Conseil économique et social.

Ayant examiné les rapports de la Commission de la population sur sa dix-septième session¹ et sur sa troisième session extraordinaire²,

1. *Prend acte avec satisfaction* desdits rapports et félicite la Commission de la population de ses travaux;

2. *Approuve* les dispositions préparatoires prises en vue de la Conférence mondiale de la population, qui doit se tenir à Bucarest du 19 au 30 août 1974, et exprime sa gratitude au Gouvernement de la République socialiste de Roumanie et au secrétaire général de la Conférence;

3. *Prie* le secrétaire général de la Conférence mondiale de la population, 1974 d'inviter des représentants des mouvements de libération actuellement reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et/ou par la Ligue des Etats arabes à participer à la Conférence sans droit de vote;

4. *Autorise* le secrétaire général de la Conférence, sous réserve des vues exprimées au Conseil lors de l'examen de cette question, à inviter :

a) Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam à participer pleinement à la Conférence;

b) Le Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée à participer à la Conférence à titre d'observateur;

c) Les organisations intergouvernementales énumérées dans le rapport de la Commission de la population sur sa troisième session extraordinaire³ et les banques régionales de développement à se faire représenter à la Conférence par des observateurs;

d) Les institutions spécialisées intéressées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à envoyer des représentants à la Conférence;

e) Les organisations non gouvernementales énumérées dans ledit rapport⁴ et dans la note du Secrétaire général⁵ à se faire représenter par des observateurs;

5. *Autorise en outre* le secrétaire général de la Conférence à inviter d'autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-sixième session, Supplément n° 3 (E/5444).

² *Ibid.*, Supplément n° 3 A (E/5462).

³ *Ibid.*, annexe IV, al. a.

⁴ *Ibid.*, al. b.

⁵ E/5481.

du Conseil économique et social qui pourront en exprimer le désir à se faire représenter à la Conférence par des observateurs;

6. *Considère* que l'on peut s'attendre à ce que les résultats de la Conférence constituent une importante contribution aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale qui serait convoquée conformément à la résolution 3172 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, et donc à l'Assemblée même;

7. *Approuve* comme règlement intérieur provisoire de la Conférence le texte de l'avant-projet révisé de règlement intérieur⁶, qui comprend les amendements proposés par le Secrétariat aux articles 6, 10, 11, 12 et 14 ainsi que l'annexe relative à la question du consensus recommandée par la Commission de la population;

8. *Prend acte* de la recommandation de la Commission de la population tendant à ce que, vu la date à laquelle se tiendra la Conférence mondiale de la population, la dix-huitième session ordinaire de la Commission soit reportée au début du printemps de 1975.

1895^e séance plénière
14 mai 1974

1836 (LVI). Mesures d'urgence concernant l'offre d'engrais et de pesticides

Le Conseil économique et social,

Conscient de ce que plus d'un quart de l'humanité a à peine de quoi vivre,

Notant que la nécessité d'assurer un approvisionnement suffisant en produits alimentaires est une question de la plus haute priorité pour tous les pays et en particulier pour les pays en voie de développement,

Notant en outre que la plupart des pays en voie de développement ont à faire face aux graves problèmes de la pénurie de produits alimentaires et de la hausse rapide des prix de ces produits, qui entraînent la malnutrition, la menace de la famine se rapprochant de plus en plus,

Reconnaissant que les gouvernements de nombreux pays en voie de développement ont des difficultés à obtenir les quantités requises d'engrais à des prix raisonnables,

Reconnaissant que tous les obstacles qui entravent l'augmentation de la production de produits alimentaires devraient immédiatement être éliminés,

⁶ E/5472.

Reconnaissant en outre que le secteur auquel il faut accorder immédiatement la priorité et qui aura un effet majeur sur l'offre de produits alimentaires et sur les prix de ces produits est le secteur des engrais.

Comprenant qu'un effort multilatéral d'urgence de la communauté mondiale permettrait de livrer rapidement et rationnellement aux pays en voie de développement qui en ont le plus besoin les quantités d'engrais et de pesticides qui leur sont nécessaires d'urgence.

Considérant qu'il faut d'urgence augmenter l'offre d'engrais aux pays en voie de développement, les aider à financer leurs importations d'engrais et leur fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour transformer leurs propres matières premières en engrais semi-finis ou finis.

1. *Prie* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :

a) D'établir immédiatement un plan d'opérations d'urgence pour accroître l'offre d'engrais aux pays en voie de développement, y compris la constitution d'un fonds commun d'engrais, et de convoquer une session d'urgence du Conseil de cette organisation pour approuver le plan d'opérations et le mettre en œuvre;

b) D'inviter les pays à fournir des engrais à ce fonds commun ou à verser des contributions en espèces pour financer l'achat d'engrais destinés audit fonds;

c) D'inviter les pays en voie de développement à présenter des demandes pour obtenir des engrais de ce fonds commun sous forme de dons ou de subventions;

d) De diffuser largement de toute urgence une analyse de la situation mondiale en ce qui concerne l'offre et la demande d'engrais et de pesticides, notamment une analyse de ce qui empêche l'augmentation de la production et de ce qui cause la sous-utilisation de la capacité de production actuelle;

2. *Demande* aux pays développés producteurs d'engrais et de pesticides d'accroître sensiblement leurs exportations à destination des pays en voie de développement à des prix raisonnables, compte tenu des graves difficultés auxquelles se heurtent ces derniers en matière de balance des paiements, et d'augmenter particulièrement leur production à cet effet;

3. *Demande* aux pays développés et autres pays qui sont en mesure de le faire, ainsi qu'aux institutions internationales, de fournir une assistance technique et financière et des biens d'équipement à des conditions aussi favorables que possible aux pays en voie de développement de façon à leur permettre d'utiliser intégralement leur capacité de production actuelle;

4. *Prie instamment* la communauté internationale, et surtout les pays développés, de fournir l'assistance financière et technique nécessaire aux pays en voie de développement pour qu'ils puissent transformer leurs propres matières premières en engrais semi-finis ou finis;

5. *Demande* à la Conférence mondiale de l'alimentation d'examiner, notamment, les aspects à moyen terme et à long terme du problème des engrais;

6. *Prie* le Secrétaire général de porter d'urgence ces propositions à l'attention de tous les Etats

Membres, de demander à ces derniers une réponse immédiate et positive et de présenter un rapport préliminaire oral sur les réponses qu'il aura reçues au Conseil économique et social lors de sa cinquante-septième session.

1895^e séance plénière
14 mai 1974

1837 (LVI). Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 3167 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, portant création du Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles.

Se rendant compte qu'il est nécessaire d'élargir et d'intensifier les activités des organismes des Nations Unies pour répondre à la nécessité d'une exploration plus poussée des ressources naturelles dans les pays en voie de développement, afin d'accélérer le développement économique de ces pays.

1. *Invite* tous les Etats Membres à contribuer volontairement au Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles de façon à faciliter le démarrage rapide de ses opérations;

2. *Invite en outre* les institutions et organismes des Nations Unies, en particulier la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à coopérer de façon positive aux opérations du Fonds de roulement.

1895^e séance plénière
14 mai 1974

1838 (LVI). Organisation de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient⁷, qui s'est tenue à Tokyo du 15 au 27 octobre 1973,

Satisfait de la précieuse contribution que la Conférence a apportée au progrès des travaux cartographiques entrepris dans les pays de la région aux fins de leurs projets de développement économique et social.

Prenant note de la recommandation de la Conférence tendant à ce que la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient se tienne en Indonésie en octobre/novembre 1976.

Notant également avec gratitude que le Gouvernement indonésien a offert d'accueillir la Conférence qui se tiendra en Indonésie pendant deux semaines au cours de l'automne 1976 et d'accorder sa pleine coopération à cet égard.

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, conformément à la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du

⁷ E/5448 et Add.